

L'an deux mil vingt-cinq et le huit septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN, Maire.

Nombre de  
Conseillers

En exercice 15

Présents 12

Votants 15

Etaient présents : M et Mmes G. ALLAIN, C. SAVOI, C.PARDO, G.CHARVET, P.PERSICO, J-F BONIN, F.MALARD, S.DELAVY, M.BOUMIR, C.GRABIT, C.TIVEDDU ; F.DERREUMAUX

Absents 3

S.AMOURIQ ; S.BRUN et S.CHEVRY

Date de convocation : 27 août 2025

Secrétaire de séance : G.CHARVET

Pouvoirs 3

S.AMOURIQ donne pouvoir à C.PARDO

S.BRUN donne pouvoir à C.GRABIT

S.CHEVRY donne pouvoir à G.ALLAIN

**ADMISSIONS EN CREANCES ETEINTES SUR LE BUDGET GENERAL**

**Délibération N°27/2025**

Monsieur le Maire indique que l'état des restes à recouvrer établi par le Trésorier public présente des recettes irrécouvrables du fait d'une clôture pour insuffisance d'actif de l'entreprise TOUT EN M'AIN pour un montant de 19 706.95€ entre 2021 et 2023.

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé du Maire,  
Après en avoir délibéré,

- A l'unanimité, accepte l'admission en créances éteintes proposée ci-dessus pour un montant de 19 706.95 €.

- Précise que cette opération constitue une dépense de fonctionnement sur l'exercice 2025, et qu'une partie des crédits nécessaires sont prévus au budget au chapitre 65 compte 6542 pour la somme de 19 706.95 €.

- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout document à cet effet.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.

par Le Maire,  
Gaël ALLAIN



C. PARRO  
Adjoint au Maire